

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2408)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« perfluoroalkylées »

insérer les mots :

« et polyfluoroalkylées ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même insertion.

III. – En conséquence, compléter la première phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« et polyfluoroalkylées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que la carte élaborée concerne tous les types de substances définies comme des PFAS.